

REGLEMENT PARTICULIER

20^{ème} Rallye Régional Ruppéen du 8 au 9 juillet 2006

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	le lundi 12 juin 2006.
Ouverture des engagements :	le lundi 12 juin 2006.
Clôture des engagements :	le lundi 26 Juin 2006 à 24 h.
Parution du road-book : Relais Bénélux Bâle à Rupt sur Moselle.	le samedi 1er juillet 2006.
Dates et heures des reconnaissances	le samedi 1 ^{er} juillet et dimanche 2 juillet 2006. interdit entre 22h et 6h
Vérifications : - des documents	le samedi 8 juillet 2006 de 13h00 à 18h30.
- des véhicules	le samedi 8 juillet 2006 de 13h30 à 19 h.
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires sportifs	le samedi 8 juillet 2006 à 19h30.
Publication des équipages admis au départ	le samedi 8 juillet 2006 à 19h45.
Briefing équipage	le dimanche 9 juillet 2006 à 7h.
Départ de Rupt sur Moselle	le dimanche 9 juillet 2006 à 7h30.
Publication des résultats partiels	le dimanche 9 juillet 2006 (gymnase)
Arrivée à Rupt sur Moselle	le dimanche 9 juillet 2006 à partir de 16H50
Vérification finale à Rupt sur Moselle	dès la fin de l'épreuve
Publication des résultats du rallye	une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix	le dimanche 9 juillet 2006 à 20h.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Vallées organise, en qualité d'organisateur administratif, le

20^{ème} RALLYE REGIONAL RUPPEEN

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro R214 en date du 27/04/06.

Comité d'organisation

Président : Jean-Michel MARTIN - licence n° 27433

Secrétariat du Rallye : ECURIE MONT DE FOURCHE
12, rue Dieudonné Thiebaut
88360 RUPT / MOSELLE
Tel / Fax : 03.29.24.46.62

Permanence du Rallye : Gymnase de Rupt sur Moselle 88 (tel : 03.29.24.32.47) :
- le samedi 8 juillet de 14h30 à 19h00
- le dimanche 9 juillet de 5h30 à 20h00

Organisateur technique : ECURIE MONT DE FOURCHE- 12, rue Dieudonné Thiebaut
88360 RUPT/MOSELLE

Président : Michel SCHAEFFER - licence n° 24035

1.1 Officiels

Directeur de course :	Jean MAUSHART	licence n° 35260
Directeur de course adjoint :	Anne Catherine SCHWENGER	licence n° 11415
Médecin chef :	à confirmer	
Commissaires Techniques : (responsable)	Hervé CUNY	licence n° 33001
	Denis DERCHE	licence n° 33547
Collège des commissaires sportifs :		
Président :	Alain PECCAUD	licence n° 2308
Membres :	Antoine LAPOIRIE	licence n° 2153
	Jean-Claude DUVAL	licence n° 1296
Chargés de relations avec les concurrents :	Gérald LAURENT	licence n° 2310
	René GRANDEMANGE	licence n° 2153

1.2 Eligibilité

Le 20^{ème} Rallye Régional Ruppéen compte pour :
la coupe de France des Rallyes 2006
le trophée des Rallyes du Comité Régional du sport automobile LORRAINE ALSACE.

1.3 Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 8 juillet 2006 de 14h30 à 19h sur le parking de l'école à Rupt sur Moselle :

	GRUPE N / GT/FN	GRUPE A/FA	GRUPE F2000
Vérifications administratives	de 13h00 à 15h30	De 15h30 à 17h00	de 17h00 à 18h30
Vérifications techniques	de 13h30 à 16h00	de 16h00 à 17h30	de 17h30 à 19h00

Les vérifications finales seront effectuées : au garage REMY agent PEUGEOT à Rupt sur Moselle
Prix de la main d'œuvre : 45.00 euros TTC / heure

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.1 Concurrents admis

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.1.5 Toute personne qui désire participer au « 20^{ème} Rallye Régional Ruppéen » doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le lundi 26 juin 2006 accompagnée du règlement à l'ordre de : Ecurie Mont de Fourche.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.
Il n'existe pas d'engagement groupé.

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- a) Avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €
Membre Ecurie Mont de Fourche ou équipage ASA des Vallées : 170 €
- b) Sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3. Ordre de départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Assistance interdite hors du parc d'assistance

4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5 : PUBLICITE – assurée par AED Remiremont

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 20^{ème} Rallye Régional Ruppéen représente un parcours de 113,7 kms.

Il comporte une étape et cinq sections.

Il comporte cinq épreuves spéciales d'une longueur totale de 23,4 kms :

- l'épreuve spéciale « LES 4 COMMUNES » : 4,2 kms à parcourir 1 fois
- l'épreuve spéciale « LA BEUILLE » : 4,8 kms à parcourir 4 fois

L'itinéraire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6 Les reconnaissances sont limitées à 4 passages et sont à effectuer les 1^{er} et 2 Juillet 2006.

Par décision municipale, les reconnaissances seront interdites de 22 h 00 à 6 h 00. Des contrôles de gendarmerie pourront entraîner le refus de participer à l'épreuve aux contrevenants. Par ailleurs, nous vous demandons d'être particulièrement prudents et vigilants au niveau de la colonie de vacances des «Tronches» après l'arrivée de la Spéciale, l'avenir du Rallye Ruppéen en dépend. Nous comptons sur votre compréhension.

De l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir du SPORT AUTOMOBILE . Soyez en remerciés.

6.3p Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4p Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

- commissaires de route : combinaison blanche
- chef de poste : chasuble ou brassard « Chef de poste »

7.3. Contrôle de Passage (C.P.) – Contrôle Horaires (C.H.) – Mises Hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A. – le pointage en avance au parc fermé (CH 19) est autorisé.

7.4 Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5 Epreuves Spéciales (E.S.)

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6 Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Le parc fermé départ et arrivée sera situé à Rupt sur Moselle (terrain derrière le gymnase)

Le parc fermé sera gardé après les vérifications du samedi jusqu'au départ du rallye le dimanche matin

ARTICLE 8 : RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 10 : PRIX

Prix en espèces (cumulables) : 6300 euros

Coupes : 40 coupes minimum seront distribuées

	FEMININE	SCRATCH	CLASSES
1 ^{er}	80 € + 1 coupe	230 € + 1 coupe	220 € + 1 coupe
2 ^{ème}		160 € + 1 coupe	106 € + 1 coupe (+5 partants)
3 ^{ème}		100 € + 1 coupe	76 € + 1 coupe (+10 partant)
4 ^{ème}			45 € + 1 coupe (+12 partants)
5 ^{ème}			22 € + 1 coupe (+15 partants)

Si un seul partant dans la classe, la prime sera divisée par 2.

Un prix sera attribué par tirage au sort à 2 commissaires de route

La remise des prix se déroulera le :

DIMANCHE 9 JUILLET 2006 à 20 HEURES AU GYMNASSE DE RUPT SUR MOSELLE

20^{ème} RALLYE REGIONAL RUPPEEN -

CH	ITINERAIRE	Km Partiel	Km Total	Temps Imparti	Horaire 1 ^{ère} voiture
CH1	Sortie Parc fermé à D – Rue N. FOREL VOD rue de l’Eglise – Aux feux à D. RN 66 Les Meix Maxonchamp Lépange VOG direction le Girmont Dessus de Lépange La Beuille		4.500		7h30
CH2	Au niveau du VO La Beuille AN NEUTRALISATION	5.900	5.900	13mn 3mn	7h43 7h46
	Départ ES1 au niveau des maisons D57 à droite Arrivée au niveau du VO Point Stop Changement de direction à droite « Carrefour de la Vigotte » Transfo à droite VOG Rue de la Croisette VOD parallèle à RN 66 (ancienne route) RN 66 Rupt sur Moselle Rue Napoléon Forel à gauche		6.200 8.400 10.400 10.700 10.750 11.950 14.700 17.600		
CH3	Entrée PARC REGROUPEMENT	16.900	22.800	25mn	8h11
CH4	Sortie PARC REGROUPEMENT			50mn	9h01
CH5	ASSISTANCE Sortie ASSISTANCE			50mn	09h51
	RN 66 à droite Les Meix Maxonchamp Lépange VOG direction Le Girmont Dessus de Lépange La Beuille				
CH6	Au niveau du VO La Beuille AN NEUTRALISATION	5.800	28.600	13mn 3mn	10h04 10h07
	Départ ES2 au niveau des maisons D57 à droite Changement de direction à droite « Carrefour de la Vigotte » Arrivée 50m après changement de direction Point Stop Transfo à droite VOG Rue de la Croisette VOD parallèle à RN66 (ancienne route) RN66 Rupt sur Moselle Rue Napoléon Forel à gauche		28.900 31.100 33.650 33.700 33.850 34.800 37.500 40.400		
CH7	Entrée PARC REGROUPEMENT	16.900	45.500	25mn	10h32
CH8	Sortie PARC REGROUPEMENT			45mn	11h17
CH9	ASSISTANCE Sortie ASSISTANCE			35mn	11h52
	RN66 à droite Les Meix Maxonchamp Lépange VOG Direction Le Girmont Dessus de Lépange La Beuille				
CH10	Au niveau du VO La Beuille AN NEUTRALISATION	5.800	51.30	13mn 3mn	12h05 12h08
	Départ ES3 au niveau des maisons				

CH	ITINERAIRE	Km Partiel	Km Total	Temps Imparti	Horaire 1 ^{ère} voiture
	D57 à droite Changement de direction à droite «Carrefour de la Vigotte » Arrivée 50 m après changement de direction Point Stop Transfo à droite VOG Rue de la Croisette VOD parallèle à RN 66 (ancienne route) RN 66 Rupt sur Moselle Rue Napoléon Forel à gauche				
CH11 Ch12	Entrée PARC REGROUPEMENT Sortie PARC REGROUPEMENT	16.900	68.200	25mn 45mn	12h33 13h18
CH13	ASSISTANCE Sortie ASSISTANCE			35mn	13h53
	RN 66 à droite Les Meix Maxonchamp Lépange VOG Direction le Girmont Dessus de Lépange La Beuille				
CH14	Au niveau du VO La Beuille AN NEUTRALISATION	5.800	74.000	13mn 3mn	14h06 14h09
	Départ ES4 au niveau des maisons D57 à droite Changement de direction à droite « Carrefour de la Vigotte » Arrivée 50 m après changement de direction Point Stop Transfo à droite VOG rue de la Croisette VOD parallèle à RN 66 (ancienne route) RN 66 Rupt sur Moselle Rue Napoléon Forel à gauche				
CH15 CH16	Entrée PARC REGROUPEMENT Sortie PARC REGROUPEMENT	16.900	90.900	25mn 45mn	14h34 15h19
CH17	ASSISTANCE Sortie ASSISTANCE			35mn	15h54
	RN 66 à droite Les Meix Maxonchamp Lépange VOG direction le Girmont Dessus de Lépange La Beuille				
CH18	Au niveau du VO La Beuille AN NEUTRALISATION	5.800	96.700	13mn 3mn	16h07 16h10
	Départ ES5 au niveau des maisons D57 à droite Changement de direction à droite « Carrefour de la Vigotte » Arrivée 50 m après changement de direction Point Stop Transfo à droite VOG rue de la Croisette VOD parallèle à RN 66 (ancienne route) RN 66 Rupt sur Moselle Rue Napoléon Forel à gauche				
CH19	Entrée PARC FERME (terrain derrière le gymnase)	17.000	113.700	30mn	16h40